

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **11 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEOIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par C NEGRI-AZAIS – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

6. Commande publique : assurances communales

Dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance de la commune, il convient de relancer les différents marchés.

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que la délibération du Conseil Municipal chargeant M. le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Article 1^{er} – Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Le présent marché comporte les lots suivants :

N° du lot	Type de contrat	N° de nomenclature
LOT N° 1.	Assurance " Dommmages aux biens et risques annexes "	66515200-5
LOT N° 2	Assurance " Responsabilité et risques annexes "	66516000-0
LOT N° 3	Assurance " Flotte automobile et risques annexes "	66514110-0

LOT N° 4	Assurance "Risques statutaires du personnel"	66512000-2
LOT N° 5	Assurance "Protection juridique des agents et des élus"	66513100-0

Article 2 – Le montant prévisionnel du marché

N° du lot	Type de contrat	Prix euro HT
LOT N° 1.	Assurance "Dommages aux biens et risques annexes"	96.000
LOT N° 2	Assurance "Responsabilité et risques annexes"	60.000
LOT N° 3	Assurance "Flotte automobile et risques annexes"	168.000
LOT N° 4	Assurance "Risques statutaires du personnel"	800.000
LOT N° 5	Assurance "Protection juridique des agents et des élus"	20.000

Article 3 – Procédure envisagée

La présente consultation est lancée sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Il appartient au conseil municipal :

D'autoriser M. le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à un marché passé selon l'appel d'offres pour l'ensemble des assurances communales,

D'autoriser M. le Maire à signer le ou les marchés à intervenir, les avenants, les décisions de poursuivre et tous les actes contractuels relatifs au marché susmentionné.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

AUTORISE M. le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à un marché passé selon l'appel d'offres pour l'ensemble des assurances communales,

AUTORISE M. le Maire à signer le ou les marchés à intervenir, les avenants, les décisions de poursuivre et tous les actes contractuels relatifs au marché susmentionné.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme.

Le Maire

Yves MICHEL

